

## TARIFS HOSPI NEXT (COTISATION DE 10 % INCLUSE)

Âge	Région flamande*	Région de Bruxelles-Capitale*	Région wallonne*
	Prime annuelle**	Prime annuelle**	Prime annuelle**
0 - 4	€ 82,36	€ 136,81	€ 84,96
5 - 9	€ 87,55	€ 139,40	€ 97,92
10 - 14	€ 90,14	€ 144,58	€ 108,29
15 - 19	€ 95,33	€ 147,18	€ 116,07
20 - 24	€ 156,79	€ 254,46	€ 182,46
25 - 29	€ 195,48	€ 323,31	€ 227,56
30 - 34	€ 203,22	€ 338,60	€ 236,59
35 - 39	€ 224,04	€ 375,93	€ 260,86
40 - 44	€ 270,64	€ 447,73	€ 335,48
45 - 49	€ 280,25	€ 485,67	€ 347,41
50 - 54	€ 318,73	€ 561,74	€ 395,18
55 - 59	€ 403,05	€ 723,70	€ 499,84
60 - 64	€ 475,03	€ 866,00	€ 589,21
65 - 69	€ 810,46	€ 1 493,71	€ 1 005,61
70 - 74	€ 972,16	€ 1 813,36	€ 1 206,33
75 - 79	€ 1 106,88	€ 2 119,69	€ 1 373,57
80 - ....	€ 1 376,40	€ 2 599,18	€ 1 708,14

(\*) Région flamande : Codes postaux débutant par 2xxx, 3xxx, 8xxx, 9xxx et par 15xx, 16xx, 17xx, 18xx ou 19xx

Région de Bruxelles-Capitale : Codes postaux de 1000 à 1210

Région wallonne : Codes postaux débutant par 4xxx, 5xxx, 6xxx, 7xxx et par 13xx ou 14xx

(\*\*) Primes indexées 2021

Les primes et les prestations (à l'exception des prestations décrites plus haut pour lesquelles il est mentionné qu'elles ne sont pas indexées) sont également adaptées de plein droit, à la date d'échéance annuelle de la prime, sur base de l'indice des prix à la consommation. L'indice de base est celui du mois de novembre 2019 soit 254,35 (sur la base de 100 en 1981).

Elles peuvent également être adaptées, à la date d'échéance annuelle de la prime, sur base d'un ou plusieurs indices spécifiques calculés et publiés annuellement au Moniteur belge par le SPF Economie, si et dans la mesure où l'évolution de cet ou de ces indices dépasse celle de l'indice des prix à la consommation.

Ces adaptations sont portées à la connaissance du preneur d'assurance par écrit ou par voie électronique au plus tard à la date d'échéance annuelle. Elles ne peuvent pas être invoquées pour résilier le contrat.